

Le temps partagé en entreprises crée de l'emploi

Le groupement d'employeurs Vénétiis tient son assemblée générale ce mercredi. En 2013, dans un contexte économique tendu, il a continué à recruter. Le temps partagé a ses vertus, mais s'exporte encore mal.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce que le groupement d'employeur Vénétiis ?

Dix-sept ans après sa création, cette jolie PME de presque 150 salariés, dont le chiffre d'affaires va dépasser cette année les cinq millions d'euros, a conscience de rester un « ovni » dans le paysage économique local.

« Nous devons toujours faire preuve de pédagogie autour de notre spécificité, le temps partagé. Des résistances culturelles demeurent autour du partage d'un même salarié par plusieurs entreprises », relève Franck Delalande, directeur

Le groupement, né d'un constat de plusieurs entrepreneurs que leur croissance pouvait passer par le partage de collaborateurs qualifiés, regroupe aujourd'hui 280 entreprises. La plus grande part, rattachée au Vénétiis historique Vannes, mais l'association a essaimé à Lorient, Auray, Ploërmel.

En 2010, elle a repris un groupement d'employeurs en difficulté à Saint-Nazaire et en a créé un à Nantes en 2012.

Selon quel principe fonctionne Vénétiis ?

L'association de neuf salariés, coiffée par un conseil d'administration de 18 membres (chef d'entreprises, DRH) issus des entreprises adhérentes, est l'employeur.

« Nous recrutons et prenons la responsabilité de l'embauche et du maintien dans l'emploi en cas de défaillance d'une entreprise adhérente, rappelle Franck Delalande. 95 % des embauches aujourd'hui en France se font en CDD. Vénétiis ne propose que des CDI. »

Les emplois – 30 à 40 créations par an – partent des besoins des entreprises. Franck Delalande ne cache pas qu'un turn over positif explique cette dynamique : « Certaines entreprises finissent par embaucher, le salarié dont elles avaient créé le



Le groupement d'employeurs Vénétiis emploie lui-même neuf personnes, des salariés qui font vivre la structure pour quelque 150 employés désormais.

poste à temps partiel via le groupement. »

Le principe de mutualisation de compétences, c'est l'ADN de Vénétiis : « Notre mission est de permettre la croissance d'une entreprise en répondant à ses besoins. Quand un entrepreneur nous contacte, c'est qu'il a un poste à créer, une compétence à acquérir ou renforcer. Aucun n'est jamais venu en nous disant, c'est la crise, je vais prendre quelqu'un à temps partiel. »

Comment se fait cette répartition pour les salariés ?

Le salarié a au minimum deux employeurs. « Ceux qui sont à trois veulent en général réduire à deux pour bien vivre leur temps partagé. Nous n'avons que deux ou trois sa-

lariés qui sont à quatre ou cinq employeurs, mais c'est quasiment un choix de leur part. »

Quels sont les avantages de cette formule ?

Vénétiis réalise une croissance d'activités de 14 %. « L'évolution du contexte économique et social nous est favorable, c'est un fait, mais les employeurs ne créent pas de l'emploi à temps partiel pour le plaisir. Au contraire, dans une compétition économique, les compétences font la différence. »

L'emprise territoriale plus forte (Morbihan, Saint-Nazaire, Nantes) explique aussi cette croissance.

Le groupement d'employeurs est également conçu pour de l'emploi durable. Il agit en amortisseur en cas

de difficulté.

Franck Delalande en veut pour preuve « qu'en 2013, cinq entreprises adhérentes ont été liquidées. Nos salariés ont tous conservé leur boulot ».

Mercredi 4, à 18 h 30, à l'issue de l'assemblée générale, à la faculté de droit éco et gestion de Tohannic, Vénétiis ouvre au public une deuxième partie : projection d'un film sur Vénétiis et ses valeurs, et conférence de Laurence Baranski sur « L'autrementisme », à savoir les valeurs du groupement d'employeurs : temps et compétences partagés, solidarité et durabilité de l'emploi, adaptabilité, innovation, etc.